



## **AVIS**

### Procédure de tirage au sort à la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A du Département des Deux-Sèvres

En raison d'un départ de représentant du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A et afin de compléter ce collège, conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989, une nouvelle procédure de tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité à la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A, groupe hiérarchique 6 est organisée :

CE TIRAGE AU SORT AURA LIEU le :

**Mercredi 9 décembre 2020**

**à 13h45**

**en visio-conférence via Teams**

***Tout électeur à la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A peut y assister, il doit se faire connaître avant le 7 décembre auprès de la Mission relations sociales afin qu'un accès lui soit ouvert.***

A Niort , le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Hervé de TALHOUËT-ROY,

Signé

Président du Conseil Départemental